



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 988-200013092-20231110-28_2023-DE

Nouvelle-Calédonie

Prouince Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 2 novembre 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFIL, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, Mme Marielle AUVRAY, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI

M. David CARNICELLI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Odette GEORGET

Absents excusés : Sandrine LODS

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 20

Délibération n° 67/2023

Objet : Attribution d'une subvention à monsieur Kurt EVLAKHOFF

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le projet sportif présenté par monsieur Kurt EVLAKHOFF le 12 août 2023 pour sa saison sportive 2023-2024 ;

Exposé des motifs :

Monsieur Kurt EVLAKHOFF est un sportif émérite résidant chez ses grands-parents sur la commune de Boulouparis, dont l'objectif est d'intégrer l'équipe de France de karaté. Il s'entraîne en club « élite » à Marseille depuis un an et est inscrit sur la liste d'excellence territoriale.



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le LIQUE FRANÇAISE

ID : 988-200013092-20231110-28_2023-DE

Province Sud

Considérant le souhait pour la commune de Boulouparis d'accompagner ses sportifs de haut niveau, contribuant au rayonnement de celle-ci,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le versement d'une subvention de cent quatre-vingt mille (180 000) francs CFP à monsieur Kurt EVLAKHOFF pour le soutenir dans son projet sportif 2023-2024.

Article 2 :

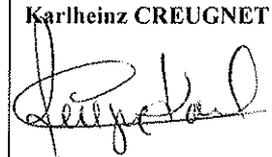
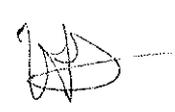
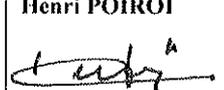
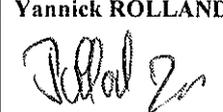
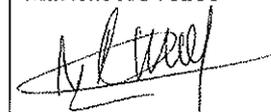
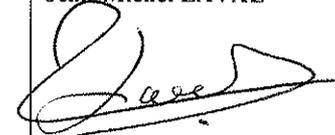
La dépense correspondante est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Article 3 :

Monsieur Kurt EVLAKHOFF devra fournir à la mairie de Boulouparis au plus tard le 30 juin 2024 les documents détaillés justifiant de l'utilisation de la somme perçue (bilan financier, bilan moral notamment). A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera susceptible d'être émis à son encontre pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 	<p><i>1er adjoint</i> Karlheinz CREUGNET</p> 	<p><i>2ème adjointe</i> Valérie TRAHAN</p>	<p><i>4ème adjointe</i> Valentine TOFILI</p> 
<p><i>5ème adjoint</i> Henri POIROI</p> 	<p><i>6ème adjointe</i> Josiane DECHANTEUR</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND</p> 
<p><i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL</p> 



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

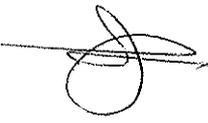
Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 988-200013092-20231110-28_2023-DE

Nouvelle-Calédonie

Province Sud

<p><i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER</p>
<p><i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS</p>
<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p> 	
<p>Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/....../.....</p> <p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 			